



23 mars 2015 10:52 - Affaires générales - Nouvelles pour les jeunes
- Assemblées législatives provinciales et fédérale - Publicité
- Établissement de soins de santé - Produits du tabac

Motion non partisane déposée au conseil, appuyée par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac - Québec doit revoir la Loi sur le tabac

MONTRÉAL, le 23 mars 2015 /CNW Telbec/ - « Les élus municipaux devront débattre de la nécessité d'inviter le gouvernement du Québec à revoir la Loi sur le tabac pour réduire le tabagisme et pour prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes. Avec des collègues, je dépose une motion à ce sujet, qui sera débattue à la fin de l'assemblée du conseil municipal débutant aujourd'hui », a affirmé Marvin Rotrand, conseiller de Snowdon, dans Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

La motion, qui appelle à la première révision de la Loi sur le tabac depuis 2005, est appuyée par Justine McIntyre, conseillère de Bois-de-Liesse dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Anjou, et par la mairesse d'Outremont, Marie Cinq-Mars.

10% dans 10 ans

« À notre avis, le conseil municipal doit appuyer la campagne lancée par plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé, et visant à réduire le taux de tabagisme à "10% dans 10 ans". Encore trop de Québécois sont aux prises avec cette dépendance mortelle; au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs. La campagne met l'accent sur des mesures prioritaires pour prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction de l'aromatisation des produits du tabac et l'emballage neutre et standardisé », a poursuivi Justine McIntyre.

« Nous avons urgemment besoin de nouvelles mesures de lutte au tabagisme, des mesures à la hauteur des dommages causés par le tabac au Québec. Le tabac est responsable du décès de plus de 10 000 Québécois chaque année, et nous coûte des milliards de dollars en soins de santé et en perte de productivité. C'est une catastrophe de santé publique, un drame complètement évitable » a expliqué la Dre Geneviève Bois, porte-parole de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** (CQCT), dont la plate-forme est endossée par 470 organisations québécoises.

« Nous sommes absolument ravis que des conseillers de la Ville de Montréal, menés par monsieur Rotrand, aient décidé d'interpeller le Conseil municipal pour appuyer officiellement la campagne "10 dans 10". L'automne dernier, les groupes de santé ainsi que tous les partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont demandé au gouvernement de se fixer un objectif de réduction du tabagisme, et que cet objectif soit chiffré. Il est tout à fait possible d'atteindre 10 % de prévalence dans 10 ans, puisque nous avons déjà réduit le tabagisme de 10 points de pourcentage en 8 ans dans le passé » a affirmé la Dre Bois.

La ministre Lucie Charlebois doit revoir la Loi sur le tabac

« Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a indiqué à quelques reprises déjà qu'elle comptait réviser la Loi sur le tabac. La dernière révision date de 10 ans et avait été pilotée par Philippe Couillard. Cette révision et la loi initiale, adoptée en 1998, étaient très audacieuses, faisant du Québec un leader mondial de la lutte au tabagisme. Or depuis 10 ans, le Québec n'a pas introduit de nouvelles mesures législatives pour y donner suite, accordant ainsi un énorme répit à l'industrie du tabac. Par conséquent, la prévalence du tabagisme a stagné pendant de trop longues années », a dit Marvin Rotrand.

« Montréal a pris les devants pour sensibiliser les autorités provinciales sur un dossier connexe mais important. Rappelons l'adoption, en septembre dernier, d'une [motion demandant au gouvernement du Québec d'assujettir les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac](#). La Ville a par la suite émis une directive interdisant à ses employés d'utiliser la cigarette électronique dans les édifices et bâtiments de la Ville. Plusieurs arrondissements ont d'ailleurs étendu ces règlements à toutes les personnes fréquentant ces bâtiments », ont conclu Marvin Rotrand et Justine McIntyre.

Quelques-unes des mesures proposées par la motion pour réduire le tabagisme :

PROFIL DE L'ORGANISATION

Marvin Rotrand

[/R E P R I S E -- Avis de convocation - Le gouvernement du Québec doi...](#)

[Avis de convocation - Le gouvernement du Québec doit revoir la Loi su...](#)

[Hommage à Mordecai Richler - « Une reconnaissance digne d'un des plus...](#)

[Renseignements sur cette organisation](#)

- instaurer l'emballage neutre et standardisé pour tous les produits du tabac;
- interdire l'aromatisation des produits du tabac;
- interdire de fumer dans les véhicules en présence d'enfants (le Québec est la seule province qui n'ait pas encore agi en ce sens);
- interdire de fumer sur les terrains de jeux destinés aux enfants; et
- étendre l'interdiction de fumer dans les lieux publics aux terrasses des restaurants et des bars.

SOURCE Marvin Rotrand

Renseignements : Virginie Harvey, Cell. : 514-217-7040, virginie.harvey@ville.montreal.qc.ca; Léa Portugais, Cell. : 514 835-6693; Pour une entrevue avec la Dre Geneviève Bois : 514-602-2508

URL raccourcie